2019/A/8467
2012 B 166

**AB SERVE**
**Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros**
**Siège social : 53 Route de Rombas – 57140 WOIPPY**
**408 198 604 RCS METZ**

17.09.2018

TRIBUNAL D'INSTANCE METZ (Moselle)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**
**DU 28 AOÛT 2018**

L'an 2018, le 28 août, à 9 heures 30,

la société AB SERVE GROUP, Société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 29 rue Henri Luck – L3737-RUMELANGE, représentée par M. André BOUSSER,

associée unique et présidente de la société AB SERVE,

a pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- Décision à prendre quant à la résiliation anticipée du mandat du directeur général,
- le cas échéant, toute décision visant à son remplacement,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique, statuant en application des dispositions de l'article 17 des statuts et sur proposition du président, après avoir fait part de son projet à Monsieur Benoît DERRIEN, directeur général de la société, et après avoir recueilli les observations de ce dernier, décide de mettre fin au mandat de directeur général de la société AB SERVE de Monsieur Benoît DERRIEN avec effet à compter de ce jour.

L'associé unique décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

**SECONDE DECISION**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités imposées par la réglementation en vigueur.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société AB SERVE GROUP
M. André BOUSSER

**Pour copie certifiée conforme**